

Notre politique "Speak and Listen Up" - SEPTEMBRE 2024



Protéger notre personnel. Protéger Compass.

1 Introduction

- 1.1 Au sein du Groupe Compass, notre personnel et notre culture font la différence dans ce que nous faisons et dans la manière dont nous servons des millions de consommateurs dans le monde. Nous nous engageons à mener nos activités avec honnêteté et intégrité, en créant un environnement inclusif où les gens savent qu'ils peuvent parler et être écoutés en toute sécurité.
- 1.2 Nous attendons de l'ensemble du personnel de Compass, y compris les directeurs, les responsables, les employés, les travailleurs, les consultants et les sous-traitants partout dans le monde (désignés par le terme "vous" dans la présente politique), ainsi que les agents, les intermédiaires, les consultants, les fournisseurs et les autres partenaires commerciaux ("partenaires commerciaux"), qu'ils respectent ces normes et agissent conformément à nos valeurs et au Code de conduite des affaires du Groupe Compass ("Code de conduite") et aux politiques connexes, ainsi qu'à toutes les lois en vigueur.
- 1.3 Nous valorisons et favorisons une culture de l'intégrité fondée sur les principes d'ouverture, de confiance et de responsabilité et nous vous encourageons, ainsi que nos partenaires commerciaux, à faire entendre votre voix

si quelque chose ne vous semble pas normal. Chez Compass, chacun a le devoir et la responsabilité d'écouter ceux qui s'expriment et de faire ce qu'il faut en donnant suite aux préoccupations remontées.

- 1.4 Nous vous encourageons à utiliser nos ressources Speak Up ci-dessous pour obtenir des conseils sur des dilemmes et des problèmes d'éthique ou de conformité. Nous souhaitons que vous exprimiez librement vos opinions et que vous signaliez, en toute confidentialité, toute inquiétude concernant des circonstances ou des comportements contraires à l'éthique, illégaux ou inappropriés qui suggèrent que notre Code de conduite n'est pas respecté. Pour plus d'informations sur la confidentialité et la protection contre les représailles, reportez-vous aux sections 9 et 10 ci-dessous.

2 Objectif

- 2.1 Les objectifs de cette politique sont les suivants :
 - vous assurer que nous sommes là pour vous écouter et vous donner les moyens d'exprimer vos préoccupations de bonne foi de la manière qui vous convient le mieux avant d'utiliser notre service d'assistance téléphonique Speak Up
 - vous informer des possibilités qui s'offrent à vous pour faire entendre votre voix et faire part de vos

préoccupations

- fournir des conseils sur la manière de faire part de ces préoccupations, y compris le rôle joué par le service Éthique et intégrité du Groupe, une équipe centrale spécialisée - indépendante de tout autre secteur d'activité - qui supervise et gère notre programme mondial Speak Up, y compris l'examen initial des rapports reçus par le biais de la plateforme Speak Up (entrée en ligne) et de la ligne d'assistance
- vous rappeler que, dans le cadre du respect de nos [Valeurs](#), il est de votre devoir et de votre droit de faire part rapidement de vos préoccupations, sachant qu'elles seront prises au sérieux, suivies et/ou examinées de manière appropriée
- vous rassurer sur le fait que vous pouvez faire part de vos préoccupations de bonne foi sans crainte de représailles, même si ces préoccupations s'avèrent erronées ou infondées
- fournir une transparence sur la manière dont les préoccupations seront gérées et suivies, démontrant ainsi l'engagement de Compass à écouter.

3 Champ d'application

3.1 Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel de Compass, travaillant dans n'importe quelle entreprise de Compass, y compris les coentreprises ou les consortiums qui sont sous le contrôle de Compass ou qui sont détenus majoritairement, et à tous les partenaires commerciaux travaillant ou représentant n'importe quelle

entreprise de Compass dans le monde.

3.2 Toute personne ayant des préoccupations ou des informations relatives à une mauvaise conduite donnant lieu à une violation potentielle ou réelle de notre Code de conduite peut faire part de ses préoccupations dans le cadre de cette politique. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, aux employés actuels et anciens, aux entrepreneurs, aux fournisseurs, aux prestataires de services, aux stagiaires, aux partenaires de coentreprises, aux membres des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités, ainsi qu'à leurs partenaires, personnes à charge et parents.

3.3 Compass respectera et se conformera à toutes les lois locales en vigueur. Dans le cas où les lois locales ont des exigences plus strictes ou spécifiques, notamment en ce qui concerne les droits et les protections des utilisateurs, le traitement des préoccupations, les enquêtes et autres obligations applicables à toute entreprise de Compass, une politique locale doit être mise en œuvre par la direction au moyen d'un addendum à la présente politique du Groupe. Dans de telles circonstances, le service Éthique et intégrité du Groupe doit être informé.

4 Exigences de la politique : notre devoir et notre droit de soulever nos préoccupations

4.1 Le fait de poser des questions, d'être curieux et de signaler les cas de mauvaise conduite ou les circonstances ou comportements inappropriés connus ou suspectés est bénéfique et nous protège tous¹. Nous

¹ Violations de notre Code de conduite, normes, politiques et procédures : conduite illégale telle que le vol, le commerce ou l'usage de drogues, la violence, les menaces, les dommages matériels criminels,

la fraude, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, l'évasion fiscale ou le détournement de fonds, les pots de vin (offrir, recevoir, accepter), les conflits d'intérêts, les irrégularités financières incluant la

partageons le devoir et disposons du droit individuel de signaler toute préoccupation concernant des circonstances incompatibles avec notre Code de conduite qui sont envisagées, se produisent ou ont pu se produire, en utilisant nos ressources.

4.2 Vous n'êtes pas censé ou tenu d'avoir la preuve absolue d'un comportement répréhensible ou de circonstances inappropriées pour soulever une question.

4.3 Vous devez suivre votre instinct et fournir autant d'informations que possible lorsque vous faites part de vos préoccupations sur la manière dont la situation s'est produite. Nous sommes là pour aider nos collaborateurs à faire ce qu'il faut. À cette fin, vous ne ferez l'objet d'aucune forme de mesure disciplinaire ou de préjudice pour un problème soulevé de bonne foi qui s'avère par la suite être erroné ou infondé (voir section 10).

4.4 De même que l'on s'attend à ce que tout problème soit signalé rapidement, Compass s'efforce également d'évaluer et de résoudre tous les problèmes dans les meilleurs délais. Tout retard sera communiqué aux parties concernées. Pour ceux qui se sentent à l'aise, un suivi régulier de votre problème permettra d'éviter tout retard.

5 Obtenir l'aide appropriée

Nous voulons aider chacun à trouver l'aide et le soutien adéquats concernant ses préoccupations ou ses problèmes aussi

rapidement et efficacement que possible. Si votre préoccupation n'est pas liée à une éventuelle violation de notre Code de conduite ou à des circonstances ou comportements contraires à l'éthique, illégaux ou inappropriés, vous pouvez utiliser les ressources suivantes :

- pour les questions opérationnelles de santé, de sécurité et d'environnement, contactez votre responsable santé, sécurité, environnement local
- en ce qui concerne les préoccupations relatives à votre propre situation professionnelle ou à vos circonstances de travail, y compris les griefs² qui ne sont pas liés à une éventuelle violation de notre Code de conduite, nous vous encourageons à les soulever directement auprès de votre responsable hiérarchique, de votre responsable d'unité ou de votre équipe des ressources humaines locale.

6 Ressources Speak Up du groupe Compass

6.1 Pour toute question concernant ou suspectant une violation de notre Code de conduite, adressez-vous à une personne de confiance :

- votre responsable hiérarchique ou votre chef d'unité
- votre responsable des ressources humaines (« RH ») ou Listen Up Champion
- un membre de l'équipe juridique de votre pays, région ou du Groupe
- un membre du service Éthique et intégrité du Groupe

comptabilité mensongère, les inexactitudes et fausses déclarations financières, une conduite induisant un danger pour autrui, pour l'environnement ou pour le système financier, le harcèlement sexuel, la discrimination, le harcèlement ou l'intimidation, les problèmes relatifs aux droits humains tels que l'esclavage moderne, l'exploitation des enfants ou la violation des droits des personnes autochtones ou encore la non-conformité ou la violation des exigences légales ou

réglementaires d'obligations de publication d'informations.

² À titre d'exemple, les griefs peuvent inclure des conflits avec votre responsable hiérarchique ou un(e) autre collègue, des problèmes liés à la revue de votre performance individuelle, à une promotion, à des accords de travail ou à des mesures disciplinaires.

- faites part de vos préoccupations par le biais de la [plateforme Speak Up](#).

6.2 Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas accès aux outils en ligne ou qui préfèrent signaler un problème par téléphone, les numéros de téléphone nationaux de la ligne d'assistance sont disponibles sur notre [portail Éthique et intégrité](#) et sont également visibles sur des affiches sur les lieux de travail et dans les locaux de Compass.

6.3 Les rapports reçus et adressés directement à la direction concernant des violations présumées de notre Code de conduite doivent être transmis au LUC de la région ou du pays et/ou à l'avocat général et, à leur tour, ils seront évalués et saisis dans le système Speak Up, selon les besoins.

7 Rédiger un rapport

7.1 Si vous vous rendez compte, ou si vous avez des raisons de soupçonner, que des circonstances ou des comportements contraires à l'éthique, illégaux ou inappropriés liés à Compass sont envisagés, se produisent ou ont pu se produire, nous vous encourageons vivement à faire part de vos préoccupations dès que possible.

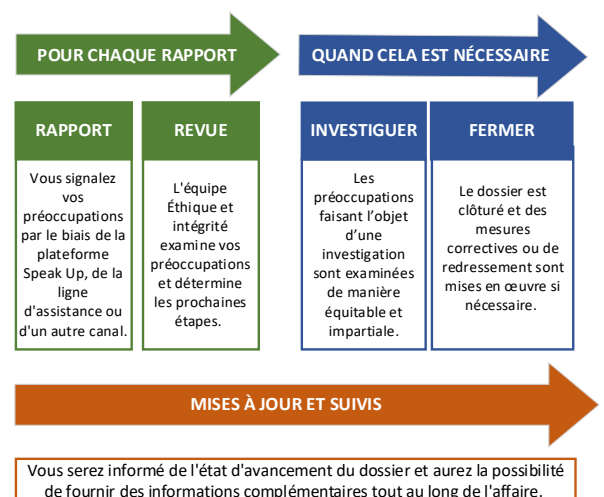
7.2 Lorsque vous faites part de vos préoccupations, vous devez fournir autant d'informations que possible sur le problème afin d'aider à le résoudre efficacement, y compris, mais sans s'y limiter :

- le contexte, l'historique et la raison de la préoccupation
- les dates, les lieux et, si possible, les noms ou les détails permettant d'identifier les personnes impliquées
- tout document, dossier ou référence

qui pourrait être pertinent pour la situation ou qui, selon vous, pourrait aider Compass à examiner les problèmes. Si vous ne disposez pas de tous ces éléments, ne vous empêchez pas de faire part de vos préoccupations ; vous pourrez fournir des détails supplémentaires ultérieurement.

7.3 Nous comprenons et respectons le fait que certaines personnes se sentent plus à l'aise en ne divulguant pas leur identité. Vous pouvez donc signaler vos préoccupations de manière anonyme et rester anonyme si vous le souhaitez. Nous demandons à toutes les personnes qui choisissent d'utiliser la plateforme ou le service d'assistance téléphonique Speak Up de noter leur numéro de référence et de faire un suivi régulièrement ou, si vous vous sentez à l'aise, de vous adresser directement, à la personne chargée de donner suite à votre demande.

7.4 Le diagramme ci-dessous présente les principales étapes à suivre lorsque vous exprimez vos préoccupations dans le cadre de cette politique.



8 Enquête

- 8.1 Le cas échéant, votre rapport sera affecté à une enquête. Les enquêtes seront menées de manière respectueuse, impartiale et équitable. Ces principes, droits et privilèges seront également applicables aux personnes mentionnées dans votre rapport. De temps à autre, nous pouvons faire appel à un tiers indépendant externe pour mener ou soutenir une enquête interne ou un examen des circonstances.
- 8.2 Si vous avez fourni vos coordonnées et/ou si vous pouvez être contacté de manière anonyme par le biais de la plateforme Speak Up ou de la messagerie bidirectionnelle de la ligne d'assistance, vous recevrez un accusé de réception de votre signalement et serez informé si votre cas est fait l'objet d'une enquête ou d'un suivi.
- 8.3 Il peut vous être demandé de participer confidentiellement à l'enquête en continuant à fournir des informations ou des détails supplémentaires si nécessaire. Nous nous efforcerons de vous fournir des mises à jour sur l'avancement de l'enquête, si pertinent et nécessaire, et vous serez informé lorsque l'affaire sera prête à être clôturée et vous recevrez un retour d'information sur le résultat, sous réserve de considérations juridiques, de respect de la vie privée et de confidentialité.
- 8.4 En faisant part de vos préoccupations de bonne foi, vous êtes censé coopérer à toutes les enquêtes en fournissant des informations honnêtes, véridiques et

complètes. S'il s'avère que vous avez été personnellement impliqué dans une faute, y compris une violation de notre Code de conduite ou d'autres politiques, normes et procédures, le fait de le signaler ne vous exonérera pas de votre responsabilité, mais votre coopération à l'enquête sera prise en compte dans toute décision prise par Compass.

- 8.5 Compass s'efforce de résoudre tous les problèmes en interne, mais rien dans cette politique ne doit être interprété comme vous interdisant de signaler, à tout moment, une conduite illégale présumée à une autorité gouvernementale, un organisme de réglementation ou toute autre partie externe.

9 Confidentialité

- 9.1 Compass s'efforcera de protéger la confidentialité de toute personne faisant un rapport dans le cadre de cette politique. Les rapports peuvent être soumis en utilisant nos ressources Speak Up de la manière qui vous convient le mieux, y compris si vous souhaitez fournir vos données d'identification personnelles ou rester anonyme. Notre plateforme et notre service d'assistance téléphonique Compass Speak Up sont gérés par un fournisseur indépendant et sont disponibles 365 jours par an, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, dans tous les pays où nous sommes présents. Les rapports reçus sont transmis au service Éthique et intégrité du Groupe pour un examen confidentiel et une affectation pour un suivi et/ou une enquête, le cas échéant.
- 9.2 Gardez à l'esprit qu'il peut être utile que vous vous identifiiez afin que nous puissions vous contacter pour obtenir des informations supplémentaires susceptibles de faciliter le suivi de votre problème. Si vous ne vous sentez pas à

l'aise de divulguer votre identité, les rapports anonymes doivent contenir des informations suffisamment détaillées pour nous permettre de suivre et de traiter efficacement le problème signalé.

- 9.3 Si vous recevez des informations concernant un rapport et une enquête connexe, vous devez les traiter de manière confidentielle.
- 9.4 Votre identité ne sera pas divulguée sans votre consentement à qui que ce soit en dehors des personnes qui traitent et enquêtent sur les problèmes ou de celles qui ont strictement besoin d'être informées pour recevoir les conclusions ou les mesures correctives et y donner suite, à moins que cela ne soit nécessaire et proportionné dans le contexte de l'examen de l'affaire, de la réalisation d'une enquête et/ou de la recherche d'un conseil juridique.

10 Protection contre les représailles

- 10.1 Compass interdit strictement et ne tolère pas les représailles ou les comportements préjudiciables en réponse au fait que vous ayez soulevé un problème ou que vous ayez pu le faire.
- 10.2 Compass vous protégera contre toute mesure de représailles ou tout comportement préjudiciable, si vous avez la possibilité de soulever des préoccupations de bonne foi, si vous envisagez de le faire ou si vous le faites effectivement, ou encore si les questions soulevées dans votre rapport s'avèrent erronées ou non fondées.

- 10.3 Parmi les autres mesures jugées appropriées, nous pouvons vous fournir des informations sur les services d'aide aux employés disponibles et collaborer avec les RH ou d'autres services (à moins qu'il n'y ait conflit d'intérêts) en cas d'inquiétude concernant votre santé et votre bien-être.
- 10.4 La protection contre les comportements préjudiciables ou les représailles s'applique également aux personnes qui mènent, aident ou participent à une enquête dans le cadre de cette politique.
- 10.5 Si vous pensez avoir fait l'objet de représailles ou d'une conduite préjudiciable pour avoir envisagé de faire un rapport, avoir soulevé une préoccupation ou avoir participé à une enquête, ou si vous êtes témoin de représailles à l'encontre de quelqu'un d'autre, vous devez utiliser les ressources Compass Speak Up (présentées au paragraphe 6) pour le signaler.
- 10.6 Nous assurons un suivi auprès de toutes les personnes qui signalent un problème en utilisant la plateforme Speak Up ou la ligne d'assistance téléphonique afin de vérifier si elles pensent avoir subi une quelconque forme de représailles.

11 Respect de cette politique

- 11.1 Toute personne dont il est établi qu'elle a enfreint cette politique en négligeant de signaler ou d'escalader une violation avérée ou une violation présumée de notre Code de conduite à nos ressources Speak Up sans raison valable, ou en exerçant des représailles ou en étant partie prenante d'une conduite de représailles à l'encontre de toute personne dans le cadre de cette politique, peut faire l'objet de mesures disciplinaires. Dans le cas des partenaires commerciaux, cela peut inclure, sans s'y limiter, la cessation de toute relation avec

Compass.

- 11.2 En outre, toute personne dont il s'avère qu'elle a intentionnellement fait une fausse allégation, fourni des informations fausses ou trompeuses au cours d'un examen ou d'une enquête interne ou dont il s'avère qu'elle a agi de mauvaise foi peut faire l'objet de mesures disciplinaires.

12 Suivi et révision

- 12.1 Le responsable du service Éthique et intégrité du Groupe procédera à une révision annuelle de cette politique, en tenant compte de son champ d'application, de son efficacité et de son efficience, des modifications apportées aux lois en vigueur et des informations de gestion recueillies concernant les rapports et les enquêtes Speak Up.
- 12.2 Le responsable du service Éthique et intégrité du Groupe rendra compte de son examen de la politique et de l'efficacité du programme Speak Up conformément au mandat régissant le Comité de responsabilité d'entreprise et le Comité d'audit de Compass Group Plc,

respectivement. Le Comité de responsabilité d'entreprise de Compass Group Plc approuvera toute modification suggérée à cette politique, le cas échéant.

- 12.3 Vous êtes invité à commenter cette politique et à suggérer des moyens de l'améliorer. Les commentaires, suggestions et questions doivent être adressés par l'intermédiaire du portail Éthique et intégrité du Groupe en utilisant la fonction « [Poser une question](#) ».
- 12.4 Toute exception à cette politique doit être approuvée par le responsable du service Éthique et intégrité du Groupe.

13 Dossiers et confidentialité

- 13.1 Le Groupe Compass se soucie de votre vie privée et conservera les dossiers, dans le cadre du programme confidentiel "Speak Up! We're Listening", conformément aux directives applicables en matière de protection et de conservation des données.

14 Divers

- 14.1 Cette politique ne fait pas partie du contrat de travail du personnel de Compass et nous pouvons la modifier à tout moment.

Cette politique a été approuvée par le Comité exécutif et le Conseil d'administration de Compass Group Plc.



Dominic Blakemore

Directeur général du Groupe